

SEANCE DU 22 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 22 juillet, à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bavincourt, se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 à L 2121-12 du code général des collectivités territoriales, en date du 15 juillet 2025.

Étaient présents : MM CAYET Lionel, VERRET Philippe, CARON Guillaume, LORIDAN Olivier, GUELTON Pascal, L'HUILLIER Philippe, POINCET Ingrid, CORBEAU Sabrina, BRIDOUX François, NORMAND Laëticia, BEAUCOURT Olivier

Est élue secrétaire : NORMAND Laëticia

Ordre du jour

- Modification budgétaire
- Désignation d'un élu pour le dépôt et la délivrance d'une autorisation d'urbanisme au nom du maire

Approbation du compte rendu

M LORIDAN Olivier donne lecture du compte rendu de la séance du 3 juillet 2025. Lecture faite, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, ce compte rendu.

Modifications budgétaires

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de renouveler le contrat avec Berger Levrault concernant le logiciel de secrétariat de la mairie. Il signale que le compte 2051 n'a pas été approvisionné et propose les modifications budgétaires suivantes afin d'y remédier :

article	libellé	somme
2051	Concessions et droits similaires	3 111,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	3 111,00 €
023	Virement à la section d'investissement	3 111,00 €
615231	Entretien et réparation voiries	- 3111,00 €

Entendu le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte ces modifications budgétaires.

DÉSIGNATION D'UN ÉLU POUR LE DÉPÔT ET LA DÉLIVRANCE D'UNE AUTORISATION D'URBANISME AU NOM DU MAIRE

Monsieur Lionel CAYET, Maire, informe le Conseil Municipal qu'il va être intéressé à titre personnel par une demande d'urbanisme portant le N° PC 062 086 25 00004

Or selon l'article L 422-7 du code de l'urbanisme, si le maire est intéressé au projet faisant l'objet d'un document d'urbanisme soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le Conseil Municipal de la commune doit désigner un autre de ses membres pour prendre la décision.

Monsieur le Maire demande donc à l'assemblée de désigner un élu pour prendre toutes les décisions relatives à la délivrance d'une autorisation d'urbanisme.

Monsieur le Maire se retire afin de ne pas prendre part à la décision puisqu'il est intéressé personnellement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de désigner Monsieur VERRET Philippe pour prendre les décisions relatives au PC 062 086 25 00004 au nom du maire ainsi que des documents y afférents.

CAYET Lionel	VERRET Philippe	CARON Guillaume	LORIDAN Olivier	NORMAND Laëtitia	GUELTON Pascal
BEAUCOURT Olivier	POINCET Ingrid	CORBEAU Sabrina	L'HUILLIER Philippe	BRIDOUX François	